

La promotion professionnelle : un ascenseur à deux vitesses ?

Si des progrès considérables en termes d'accès à l'éducation et à l'emploi ont été réalisés au cours des dernières décennies, les femmes restent encore pénalisées sur le marché du travail, en raison d'inégalités structurelles. Une forte segmentation du marché du travail est encore observée entre hommes et femmes. Cette dernière se double d'inégales opportunités de carrière au fil de la vie professionnelle. À type de métier équivalent, une femme salariée a encore aujourd'hui moins de chance d'être promue professionnellement qu'un homme. De plus, certains métiers ou secteurs vecteurs d'ascenseur professionnel restent encore trop souvent masculins. La plus forte fréquence des ruptures d'activité lors de la carrière des femmes et leur moindre ancienneté dans l'entreprise peuvent constituer des éléments explicatifs de ces inégalités.

Les hommes sont plus fréquemment promus que les femmes.

La promotion professionnelle des hommes est plus fréquente que celle des femmes et ce, quel que soit le type de métier exercé (*définitions*). Dans cette approche, sont retenues comme promotion les mobilités ou évolutions professionnelles amenant à occuper un poste de qualification plus élevée, sans prise en compte de la rémunération salariée. Parmi les salariés en activité entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2010, 38 000 hommes contre 20 000 femmes bénéficient d'une promotion, soit 6,8 % des hommes salariés contre 4,4 % des femmes salariées (*figure 1*).

Classés au bas de la hiérarchie des types de métiers les ouvriers et les employés non qualifiés ont le plus de chances de gravir un niveau supérieur. Or, l'écart de promotion entre hommes et femmes est le plus important dans ces métiers. Ainsi, un homme ou une femme travaillant comme ouvrier non qualifié a près de 5 fois plus de chances qu'un autre salarié d'être promu. L'ascension se fait le plus souvent vers les métiers d'ouvriers qualifiés, métiers traditionnellement très masculins (80 % des ouvriers non qualifiés sont des hommes).

Parmi les métiers les plus souvent occupés par les salariés promus, les hommes se tournent exclusivement vers des métiers classés parmi les ouvriers qualifiés. Les femmes quittent souvent les métiers d'ouvrier pour rejoindre la sphère des métiers de services comme employées administratives d'entreprise ou secrétaires. Un employé non qualifié homme ou femme a deux fois plus de chances qu'un autre salarié de bénéficier d'une promotion. Si les

1 La promotion professionnelle touche davantage les hommes que les femmes

Part des salariés ayant bénéficié d'une promotion professionnelle selon le sexe et le type de métier en région Nord-Pas-de-Calais

	Hommes	Femmes
Ensemble	6,8	4,4
Techniciens	5,0	2,2
Employés qualifiés	7,0	4,9
Employés non qualifiés	17,6	9,1
Ouvriers qualifiés	4,6	3,1
Ouvriers non qualifiés	23,5	13,6

Note de lecture : 5% des hommes qui étaient technicien en 2009 ont eu une promotion ; 17,6% des employés non-qualifiés ont eu une promotion de cadre ou technicien

Source : Insee, DADS salariés au 1er janvier 2009 et 31 décembre 2010.

femmes promues s'orientent massivement vers des métiers d'employé, les hommes promus rejoignent souvent la sphère technique. Sur dix salariés hommes promus, seulement trois hommes sont devenus employés, les autres occupent un poste d'ouvrier qualifié, voire dans une moindre mesure de technicien. Les femmes salariées promues deviennent très souvent employées qualifiées (70 % des promotions).

Quel que soit le métier occupé, un homme a plus de chance d'être promu qu'une femme.

Tout métier confondu, un homme a 1,6 fois plus de chances de bénéficier d'une promotion professionnelle qu'une femme (*figure 2*). Un homme a 2,4 fois plus de chances qu'une femme de devenir cadre alors qu'il était auparavant technicien. Ainsi, 5 400 hommes techniciens sont promus cadres pour 2 600 femmes. Pourtant les métiers de type technicien sont majoritairement exercés par des femmes.

Un homme employé qualifié a lui 1,3 fois plus de chances d'occuper un poste de technicien qu'une femme. Toutefois, les femmes étant largement majoritaires dans les métiers d'employé qualifié, elles restent assez nombreuses dans les mobilités observées pour les postes de technicien. Enfin, devenir technicien lorsque l'on exerce un métier d'ouvrier qualifié reste souvent une opportunité masculine. On compte 9 hommes promus pour une femme. Un homme ouvrier qualifié a 1,6 fois plus de chances qu'une femme de devenir technicien.

Certes, une femme promue a autant de chances qu'un homme d'occuper un métier d'employé qualifié alors qu'elle était précédemment employée non qualifiée. Si ce premier niveau sur l'échelle des qualifications est atteint de la même manière pour un homme ou une femme, un homme employé qualifié a ensuite plus de chances qu'une femme d'être promu technicien ou cadre.

2 Un homme a 1,2 fois plus de chances qu'une femme de devenir cadre alors qu'il était ouvrier qualifié.

Rapport de chances pour un homme de bénéficier d'une promotion professionnelle par rapport à une femme, selon le type de métier, en région Nord-Pas-de-Calais

Type de métier exercé au 1 ^{er} janvier 2009	Type de métier exercé au 31 décembre 2010	Rapport de chances	Observations
Ensemble		1,6	
Techniciens	Cadre	2,4	Métiers composés de plus de 50% de femmes
Employés qualifiés	Tout métier confondu	1,5	Métiers composés de plus de 65% de femmes
	Cadre	2,3	
	Technicien	1,3	
Employés non qualifiés	Tout métier confondu	2,1	Métiers composés de plus de 65% de femmes
	Cadre	ns	
	Technicien	2,5	
	Employé qualifié	1,0	
Ouvriers qualifiés	Tout métier confondu	1,5	Métiers composés de plus de 85% d'hommes
	Cadre	1,2	
	Technicien	1,6	
Ouvriers non qualifiés	Tout métier confondu	1,9	Métiers composés de plus de 75% d'hommes
	Cadre	ns	
	Technicien	1,9	
	Employé qualifié	0,4	
	Ouvrier qualifié	3,1	

Source : Insee, DADS salariés au 1^{er} janvier 2009 et 31 décembre 2010.

Parmi les techniciennes ayant obtenu une promotion, une majorité sont devenues cadres dans les secteurs administratifs ou de la fonction publique. Ainsi, près de 30 % sont devenues cadres des services administratifs, comptables et financiers, et 13 % de catégorie A et assimilés de la fonction publique. Chez les hommes, ce sont principalement les métiers de l'ingénierie informatique (12,3 %) ou de commerciaux et technico-commerciaux (23,3%).

Concernant la catégorie des employés, 17,3 % des femmes ayant obtenu une promotion professionnelle ont accédé au métier de secrétaire de direction. Pour les hommes, les cibles promotionnelles sont plus diffuses et atteignent aussi bien les métiers de catégorie A ou B de la fonction publique que les métiers de techniciens de la banque ou de l'informatique. À l'inverse, les promotions professionnelles masculines et féminines issues de la sphère ouvrière sont plus proches.

Face au recul professionnel : une égalité femmes / hommes toute relative

Occuper un poste de travail d'un niveau de qualification inférieur au poste précédemment exercé touche aussi fréquemment les hommes que les femmes. On compte 24 000 hommes pour 19 000 femmes concernés par cette situation. Cela correspond à la proportion d'hommes et de femmes salariés dans la région.

Toutefois, le recul professionnel chez les cadres touche plus violemment les hommes que les femmes (*figure 4 et figure 5*) : 63 % des hommes sont devenus techniciens contre 58 % pour les femmes. Que les salariées étaient précédemment cadres ou techniciens, les femmes à métier équivalent perdu s'orientent et se concentrent vers certains métiers d'employées qualifiées. Pour leur part les hommes se partagent en une multitude de postes d'employé ou d'ouvrier qualifié (*figure 5*).

Les trois nouveaux métiers les plus fréquemment exercés par les techniciennes qui ont reculé professionnellement représentent plus de la moitié des postes de travail : secrétaires, employées administratives d'entreprises ou de banque et d'assurance. Pour les hommes, ouvriers qualifiés des industries de process, employés administratifs d'entreprise ou ouvriers qualifiés de la maintenance ne représentent que 31 % des métiers. ■

4 6,5 % des hommes qui étaient cadres en 2009 ne le sont plus en 2010

Part des salariés ayant subi un recul professionnel selon le sexe et le métier (en %)

Type de métier exercé au 1 ^{er} janvier 2009	Hommes	Femmes
Ensemble	4,4	4,1
Cadres	6,5	7,5
Techniciens	7,6	5,8
Employés qualifiés	3,1	3,8
Employés non qualifiés	ns	ns
Ouvriers qualifiés	4,1	4,8
Ouvriers non qualifiés	ns	ns

Note de lecture : 4.4 % des hommes ont subi un recul professionnel (quel que soit le recul) entre 2009 et 2010

Source : Insee, DADS salariés au 1^{er} janvier 2009 et 31 décembre 2010.

3 Près de 30 % des femmes anciennement techniciennes qui ont obtenu une promotion professionnelle sont devenues « Cadres des services administratifs, comptables et financiers »

Métiers les plus occupés lors d'une promotion professionnelle

Qualification au 1 ^{er} janvier 2009	Femmes			Hommes		
	Metier exercé au 31 décembre 2010		Part (en %)	Metier exercé au 31 décembre 2010		Part (en %)
Techniciens	Cadres des services administratifs, comptables et financiers (cadre)		29,5	Cadres commerciaux et technico-commerciaux (cadre)		23,3
	Cadres commerciaux et technico-commerciaux (cadre)		14,2	Cadres des services administratifs, comptables et financiers (cadre)		17,3
	Cadres de la fonction publique (catégorie A et assimilés) (cadre)		13,0	Ingénieurs de l'informatique (cadre)		12,3
	Enseignants (cadre) (cadre)		11,6	Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie (cadre)		10,2
	Professionnels de la communication et de l'information (cadre)		7,2	Cadres du bâtiment et des travaux publics (cadre)		7,4
	Cadres de la banque et des assurances (cadre)		7,1	Cadres de la fonction publique (catégorie A et assimilés) (cadre)		6,8
	Autres métiers		17,4	Autres métiers		22,7
Employés qualifiés	Secrétaires de direction (technicien)		17,3	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique (catégorie B et assimilés) (technicien)		7,3
	Techniciens de la banque et des assurances (technicien)		11,8	Techniciens de la banque et des assurances (technicien)		7,2
	Techniciens des services administratifs, comptables et financiers (technicien)		10,9	Techniciens de l'informatique (technicien)		6,6
	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique (catégorie B et assimilés) (technicien)		10,2	Techniciens des services administratifs, comptables et financiers (technicien)		6,4
	Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce (technicien)		7,4	Attachés commerciaux et représentants (technicien)		6,0
	Cadres des services administratifs, comptables et financiers (cadre)		5,6	Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce (technicien)		5,6
	Autres métiers		36,7	Autres métiers		60,9
Employés non qualifiés	Employés administratifs d'entreprise (employé qualifié)		12,9	Conducteurs de véhicules (ouvrier qualifié)		9,4
	Employés administratifs de la fonction publique (catégorie C et assimilés) (employé qualifié)		11,9	Vendeurs qualifiés (employé qualifié)		9,0
	Vendeurs qualifiés (employé qualifié)		11,9	Employés administratifs de la fonction publique (catégorie C et assimilés) (employé qualifié)		8,2
	Aides-soignants (employé qualifié)		8,1	Ouvriers qualifiés de la manutention (ouvrier qualifié)		7,4
	Assistants maternelles (employé qualifié)		5,9	Employés administratifs d'entreprise (employé qualifié)		6,0
	Infirmiers, sages-femmes (technicien)		5,5	Ouvriers qualifiés de la maintenance (ouvrier qualifié)		5,6
	Secrétaires (employé qualifié)		5,3	Ouvriers qualifiés des industries de process (ouvrier qualifié)		3,6
	Employés des services divers (employé qualifié)		3,1	Ouvriers qualifiés de la réparation automobile (ouvrier qualifié)		3,1
Autres métiers		35,4	Autres métiers		47,6	
Ouvriers qualifiés	Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce (technicien)		14,1	Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance (technicien)		20,3
	Techniciens et agents de maîtrise des industries de process (technicien)		11,9	Techniciens et agents de maîtrise des industries de process (technicien)		15,5
	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique (catégorie B et assimilés) (technicien)		10,7	Techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics (technicien)		10,3
	Techniciens des services administratifs, comptables et financiers (technicien)		5,6	Techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques (technicien)		6,6
	Cadres des services administratifs, comptables et financiers (cadre)		5,3	Attachés commerciaux et représentants (technicien)		5,3
	Autres métiers		52,3	Autres métiers		42,0
Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés des industries de process (ouvrier qualifié)		18,0	Ouvriers qualifiés des industries de process (ouvrier qualifié)		12,5
	Employés administratifs d'entreprise (employé qualifié)		11,1	Ouvriers qualifiés de la manutention (ouvrier qualifié)		8,7
	Secrétaires (employé qualifié)		6,6	Bouchers, charcutiers, boulangers (ouvrier qualifié)		7,9
	Ouvriers qualifiés de la manutention (ouvrier qualifié)		5,6	Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment (ouvrier qualifié)		7,0
	Ouvriers qualifiés du textile et du cuir (ouvrier qualifié)		5,4	Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment (ouvrier qualifié)		6,0
	Bouchers, charcutiers, boulangers (ouvrier qualifié)		4,4	Conducteurs de véhicules (ouvrier qualifié)		5,0
	Autres métiers		48,9	Autres métiers		53,0

Note de lecture : 17.3% des femmes anciennement employées qualifiées sont devenues secrétaires de direction

Source : Insee, DADS salariés au 1^{er} janvier 2009 et 31 décembre 2010.

5 Près de 10 % des femmes anciennement cadres qui ont subi un recul professionnel sont devenues « employées administratifs d'entreprise »

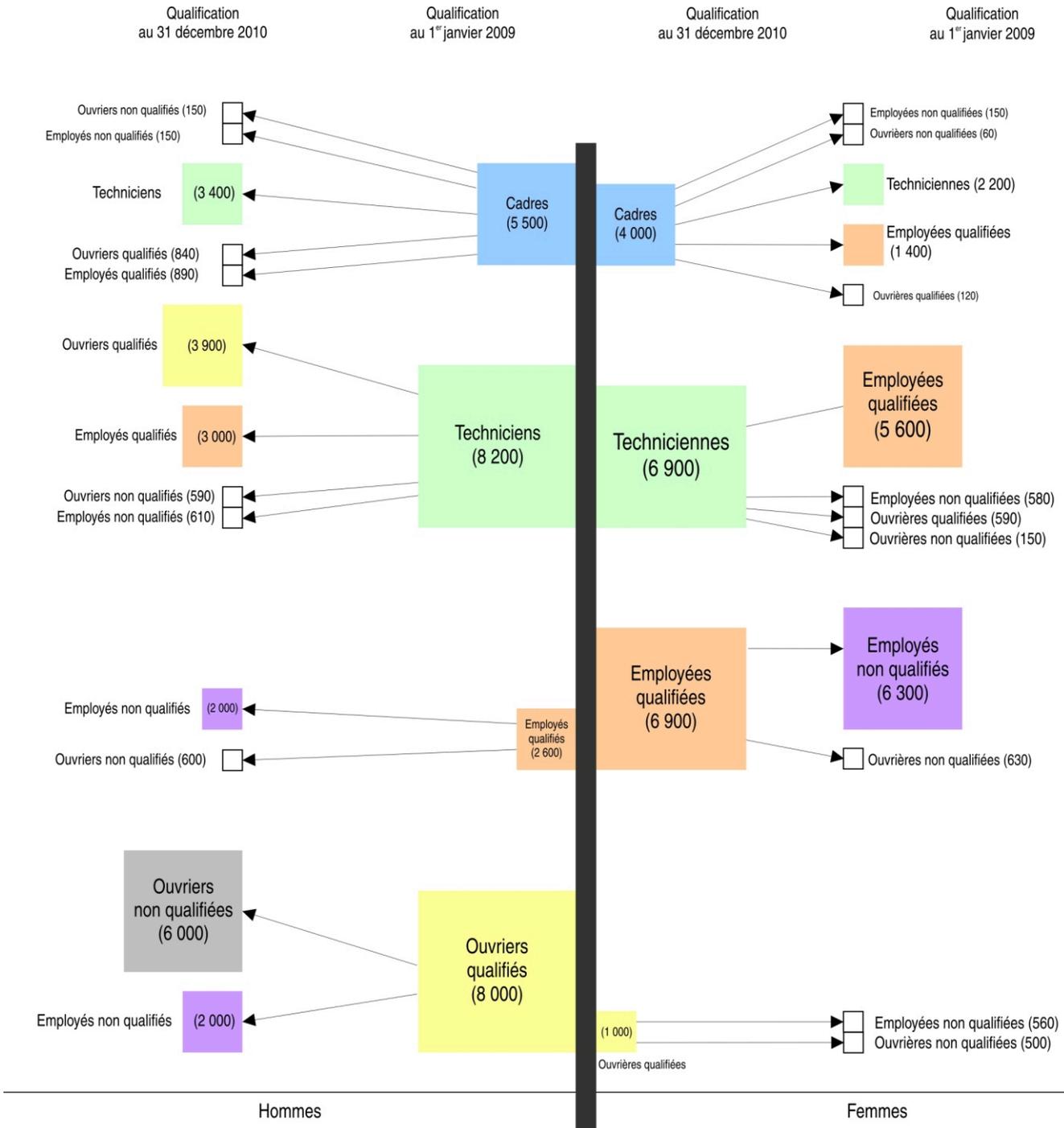
Métiers les plus occupés lors d'un recul professionnel

Femmes			
Qualification au 1 ^{er} janvier 2009	Metier exercé au 31 décembre 2010		Part (en %)
Cadres	Employés administratifs d'entreprise	(employé qualifié)	9,5
	Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce	(technicien)	8,8
	Techniciens des services administratifs, comptables et financiers	(technicien)	8,5
	Secrétaires	(employé qualifié)	7,2
	Autres métiers		66,1
Techniciens	Secrétaires	(employé qualifié)	25,8
	Employés administratifs d'entreprise	(employé qualifié)	20,5
	Employés de la banque et des assurances	(employé qualifié)	7,8
	Employés administratifs de la fonction publique (catégorie C et assimilés)	(employé qualifié)	6,1
	Employés de la comptabilité	(employé qualifié)	5,9
	Ouvriers qualifiés des industries de process	(ouvrier qualifié)	5,0
	Autres métiers		29,0
Employés qualifiés	Agents d'entretien	(employé non qualifié)	30,8
	Aides à domicile et aides ménagères	(employé non qualifié)	29,0
	Vendeurs non qualifiés	(employé non qualifié)	15,4
	Caissiers, employés de libre service	(employé non qualifié)	9,9
	Autres métiers		14,9
Ouvriers qualifiés	Agents d'entretien	(employé non qualifié)	22,8
	Ouvriers non qualifiés de la manutention	(ouvrier non qualifié)	19,2
	Ouvriers non qualifiés des industries de process	(ouvrier non qualifié)	15,0
	Caissiers, employés de libre service	(employé non qualifié)	8,8
	Vendeurs non qualifiés	(employé non qualifié)	8,8
	Aides à domicile et aides ménagères	(employé non qualifié)	8,5
	Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	(ouvrier non qualifié)	4,6
	Autres métiers		12,5
Hommes			
Cadres	Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce	(technicien)	7,2
	Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance	(technicien)	6,3
	Attachés commerciaux et représentants	(technicien)	6,3
	Techniciens de l'informatique	(technicien)	4,8
	Autres métiers		75,4
Techniciens	Ouvriers qualifiés des industries de process	(ouvrier qualifié)	13,6
	Employés administratifs d'entreprise	(employé qualifié)	12,0
	Ouvriers qualifiés de la maintenance	(ouvrier qualifié)	6,0
	Armée, police, pompiers	(employé qualifié)	4,4
	Ouvriers qualifiés de la manutention	(ouvrier qualifié)	4,3
	Conducteurs de véhicules	(ouvrier qualifié)	4,1
	Autres métiers		55,7
Employés qualifiés	Agents d'entretien	(employé non qualifié)	35,8
	Vendeurs non qualifiés	(employé non qualifié)	14,8
	Caissiers, employés de libre service	(employé non qualifié)	14,7
	Ouvriers non qualifiés de la manutention	(ouvrier non qualifié)	11,1
	Autres métiers		23,5
Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés de la manutention	(ouvrier non qualifié)	22,5
	Ouvriers non qualifiés des industries de process	(ouvrier non qualifié)	14,7
	Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics, du béton et de l'extraction	(ouvrier non qualifié)	10,8
	Agents d'entretien	(employé non qualifié)	10,5
	Ouvriers non qualifiés de la mécanique	(ouvrier non qualifié)	9,8
	Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	(ouvrier non qualifié)	6,8
	Caissiers, employés de libre service	(employé non qualifié)	6,1
	Autres métiers		18,9

Source : Insee, DADS salariés au 1^{er} janvier 2009 et 31 décembre 2010.

7 Sur les 4 000 femmes cadres ayant subi une mobilité descendante, 1 400 sont devenues employées qualifiées

Carte de la mobilité sociale descendante des hommes et des femmes entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2010



Source : Insee, DADS salariés au 1^{er} janvier 2009 et 31 décembre 2010.

Les femmes quittent davantage le monde du travail que les hommes

Devenir femme ou homme au foyer reste majoritairement féminin. En une décennie, 6 % des femmes actives qu'elles soient en emploi ou au chômage sont devenues femmes au foyer. Parmi celles qui recherchaient un emploi en 1999, 16 % sont devenues femmes au foyer en 2009 (*figure 8*).

Certes, les femmes au chômage en 1999 sont moins nombreuses que les hommes à être toujours au chômage dix ans plus tard : 19 % pour les femmes contre 25 % pour les hommes. Mais si l'on comptabilise, personnes au chômage et femmes au foyer le pourcentage dépasse les 35 %.

Parmi les actifs en emploi de 1999, toujours en activité en 2009, les femmes sont moins nombreuses que les hommes (- 5 points). Elles sont un peu plus nombreuses que les hommes au chômage ou à avoir quitté le monde du travail pour devenir femmes au foyer.

8 70% des femmes actives en emploi en 1999 sont toujours actives en emploi en 2009

Parcours des actifs selon le sexe entre 1999 et 2009 (en %)

Situation en 1999	Sexe	Situation en 2009					Ensemble
		Actifs		Inactifs			
		Actifs ayant un emploi	Chômeurs	Retraités ou préretraités	Femmes ou hommes au foyer	Autres	
Actifs ayant un emploi	F	70	6	16	4	4	100
	M	75	5	18	ns	3	100
Chômeurs	F	47	19	11	16	7	100
	M	49	25	13	ns	12	100
Ensemble	F	65	8	15	6	5	100
	M	71	8	17	ns	4	100

Champ : actifs en 1999 hors agriculteurs
 ns : non significatif
 Source : Insee, échantillon démographique permanent (EDP).

Un diplôme de l'enseignement supérieur ne garantit pas une égalité de carrière

On compte désormais plus de femmes diplômées de l'enseignement supérieur que d'hommes dans la population active en emploi : 250 800 femmes contre 230 800 hommes au recensement de la population de 2009.

Quelque 36% des femmes actives sont diplômées du supérieur contre 28 % pour les hommes en 2009. Elles n'étaient que 26 % en 1999. Les personnes actives en emploi diplômées de l'enseignement supérieur du 2^{ème} ou 3^{ème} cycle représentent 16 % des femmes contre 14 % pour les hommes. En volume, la situation est inversée : les hommes sont majoritaires (*figure 9*).

Les femmes actives à la recherche d'un emploi diplômées de l'enseignement supérieur ou d'un baccalauréat sont aussi plus nombreuses que les hommes. Cependant ce phénomène n'est pas nouveau : cela était déjà le cas en 1999.

Diplômées de l'enseignement supérieur du 2^{ème} ou 3^{ème} cycle, la proportion des femmes qui bénéficie d'une promotion professionnelle et est devenue cadre est la même que pour les hommes. Mais la part de celles qui ont reculé professionnellement est plus importante que pour les hommes : 8 % pour les femmes contre moins de 5 % pour les hommes.

Chez les diplômées du 1er cycle, seules 10 % des femmes bénéficient de l'ascenseur professionnel pour devenir cadre contre 16 % chez les hommes. On retrouve la même part d'hommes et de femmes qui vont subir un recul professionnel.

9 62% des femmes sans diplôme ou BEPC n'ont pas changé de catégorie socioprofessionnelle entre 1999 et 2009

Parcours professionnel des actifs en emploi de 1999 à 2009 (en %)

		Promotion professionnelle devenir ...		Recul professionnel	même catégorie	Passage : ouvrier ↔ employé	Chômage	Autres	Ensemble
		Cadre	Profession intermédiaire, technicien						
Aucun, BEPC	F	—	7	—	62	14	10	—	100
	M	—	9	—	63	9	9	—	100
CAP, BEP	F	—	11	—	63	8	10	—	100
	M	—	10	—	64	6	7	—	100
Bac général, technologique ou professionnel	F	—	15	6	62	—	7	—	100
	M	11	16	8	54	—	—	—	100
Diplôme de 1er cycle universitaire BTS, DUT ...	F	10	10	7	65	—	5	—	100
	M	16	10	8	56	—	—	—	100
Diplôme de 2e ou 3e cycle universitaire	F	14	—	8	69	—	—	—	100
	M	13	—	—	74	—	—	—	100
Ensemble	F	5	10	6	64	6	8	—	100
	M	7	10	5	63	5	6	—	100
—		< 5%							

Autres : agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise.

Déclassement professionnel :

- cadre qui devient profession intermédiaire, employé ou ouvrier
- profession intermédiaire qui devient employé ou ouvrier

Promotion professionnelle :

- devenir cadre pour profession intermédiaire employé ou ouvrier
- devenir profession intermédiaire pour employé ou ouvrier

Champ : Actifs en 1999 hors agriculteurs

Note de lecture : 11 % des hommes bacheliers en 1999 qui étaient en emploi ont eu une promotion professionnelle et sont devenus cadres.

Source : Insee, échantillon démographique permanent (EDP).

Définitions :

Échantillon démographique permanent (EDP) – Parcours professionnel 1999-2009

L'EDP permet de suivre un panel d'individus depuis 1968. Une base d'études est ainsi construite recueillant les informations collectées aux recensements de la population (1968, 1975, 1982, 1990 et 1999), aux enquêtes annuelles de recensements (depuis 2004) et à l'état civil. On connaît ainsi la situation personnelle (sexe, diplôme, lieu de résidence, ...), professionnelle (catégorie socioprofessionnelle, type d'activité, statut, lieu de travail, secteur d'activité) ou même familiale des personnes composant cet échantillon à différentes dates. L'EDP a été exploité de la manière suivante : sont exclues les individus actifs hors militaires du contingent présents dans la région au recensement de la population de 1999 (actifs ayant un emploi + chômeurs). Sont exclues de l'analyse, les personnes décédées ou qui ont quitté le territoire français au recensement de la population millésimé 2009. Comme ce panel est peu représentatif de la structure hommes / femmes dans la catégorie socioprofessionnelle « agriculteur », cette catégorie d'actifs a été éliminée du champ de l'étude.

Les tableaux proposés dans cette étude sont construits de la manière suivante : le nombre d'hommes et de femmes actifs en 1999 sont répartis selon leur situation professionnelle occupée en 2009. Les tableaux sont présentés en structure. Lorsque la valeur relève moins de 5 % de l'information, la case est masquée.

L'EDP ne permet pas de travailler par métier et par famille professionnelle contrairement aux DADS. La qualification professionnelle (cadre, profession intermédiaire ...) résulte de la nomenclature professions et catégories socioprofessionnelles (PCS 2003).

Déclarations annuelles de données sociales (DADS) Fichier des salariés 2010 – Mobilité professionnelle

La DADS est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Il est possible d'analyser l'emploi et les salaires (durée, condition d'emploi, qualification, rémunération...), et de caractériser le salarié (sexe, âge, résidence ...). L'activité professionnelle des salariés peut être analysée tout au long de l'année de diffusion mais aussi de l'année précédente.

À partir des DADS 2010, on dispose pour chaque salarié du poste de travail principal occupé au 1^{er} janvier 2009 et de celui occupé au 31 décembre 2010. Il est donc possible d'analyser l'évolution du statut professionnel d'un individu sur deux années. Attention, cette source ne permet cependant pas de suivre les salariés qui ne sont plus en emploi au 31 décembre 2010.

La notion de métier utilisée dans cette étude est obtenue à partir des familles professionnelles (Fap) en 87 postes. Afin de mieux qualifier la profession, certaines Fap ont été éclatées :

- J5Z0 - Agents administratifs et commerciaux des transports et du tourisme (employé)
- J5Z1 - Agents administratifs et commerciaux des transports et du tourisme (technicien)
- R1Z0 - Vendeurs non qualifiés
- R1Z1 - Vendeurs qualifiés
- U1Z0 - Professionnels des arts et des spectacles (cadre)
- U1Z1 - Professionnels des arts et des spectacles (technicien)
- W0Z0 - Enseignants (cadre)
- W0Z1 - Enseignants (technicien)

Les 92 Fap sont ainsi regroupées selon 6 qualifications :

- Cadres
- Techniciens
- Employés qualifiés
- Ouvriers qualifiés
- Employés non qualifiés
- Ouvriers non qualifiés

Pour les salariés, la mobilité professionnelle recouvre plusieurs types de changement : de métier (selon la nomenclature ci-dessus des Familles Professionnelles en 92 postes), de niveau de qualification (selon la définition ci-dessus 6 qualifications).

La mobilité professionnelle ascendante comme descendante est étudiée à partir des qualifications de la manière suivante :

10 Qualification professionnelle occupée par le salarié au 31 décembre 2010

	Cadres	Techniciens	Employés qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés non qualifiés	Ouvriers non qualifiés	
Qualification professionnelle occupée par le salarié au 1 ^{er} janvier 2009	Cadres	pas de changement	recul professionnel	recul professionnel	recul professionnel	recul professionnel	
	Techniciens	promotion professionnelle	pas de changement	recul professionnel	recul professionnel	recul professionnel	
	Employés qualifiés	promotion professionnelle	promotion professionnelle	pas de changement	recul professionnel	recul professionnel	
	Ouvriers qualifiés	promotion professionnelle	promotion professionnelle	pas de changement	pas de changement	recul professionnel	recul professionnel
	Employés non qualifiés	promotion professionnelle	promotion professionnelle	promotion professionnelle	promotion professionnelle	pas de changement	pas de changement
	Ouvriers non qualifiés	promotion professionnelle	promotion professionnelle	promotion professionnelle	promotion professionnelle	pas de changement	pas de changement